

Filière bois

Un opérateur économique se fait voler son Kevazingo à Bitam



Le semi-remorque qui a transporté la bille est toujours garé à l'intérieur de l'usine de Huang, à Mitzic.



Le bois volé, déjà débité.

JNE
Libreville/Gabon

LES réseaux de trafic de documents et de bois prennent de l'ampleur dans la province du Woleu-Ntem. L'une des victimes, Serge Maganga, qui s'est fait déléster une grume de Kevazingo à Bitam, a porté plainte au tribunal de première instance d'Oyem. Ce compatriote a acheté, le 30 octobre 2017, 41,511 m3 de Kevazingo dans le département du Ntem. Après avoir été découpées en deux morceaux, les grumes ont été chargées sur un semi-remorque loué par son partenaire - un ressortissant asiatique -, en vue de les acheminer sur le village Akok, dans le département du Komo-Mondah. Mais, suite aux mesures

prises par le gouvernement d'interdire momentanément l'exploitation et le transport du Kevazingo, Serge Maganga se trouve dans l'impossibilité de les transporter jusqu'à la destination indiquée. Aussi, le semi-remorque est-il immobilisé avec sa précieuse cargaison dans une concession privée à Bitam. Dans l'embarras, l'opérateur économique sollicite auprès des autorités compétentes, une autorisation spéciale pouvant lui permettre de transporter son bois jusqu'à destination. Pendant qu'il attend la réponse des autorités, il est informé du décès de sa mère à Lambaréné. Aussi, est-il contraint de partir pour l'organisation des obsèques. Et c'est depuis le chef-lieu de la province du Moyen-Ogooué que Serge Maganga apprend, le 15 décembre 2017, qu'un morceau de

son Kevazingo a été volé à Bitam. **DÉFENSE DES DROITS ET INTÉRÊTS.** Au terme des investigations menées ici et là à ce sujet, le chemin pris par le tronc d'arbre est connu: ce bois a été transporté jusqu'à l'usine d'un certain Huang, sis à Mitzic, où il a été livré par Lemanga Steeve, chauffeur du camion loué par le partenaire du requérant. Pour la défense de ses droits et intérêts, Serge Maganga commet immédiatement un huissier de justice pour constater ces faits et d'en dresser procès-verbal. Une fois sur place en compagnie de Lemanga Steeve, l'huissier de justice découvre le semi-remorque, que ce chauffeur déclare conduire de temps en temps. « C'est sur instruction de M. Huang que j'ai garé ce véhicule ici après le déchargement du bois. Dès

mon arrivée ici à Mitzic, ils ont déchargé le camion en présence de M. Huang », expliquera Steeve, dans sa tentative de se tirer d'affaire. Mais le propriétaire de l'usine, Huang, récuse cette accusation, puis livre sa version des faits: « Le camion est arrivé avec le bois à l'usine à 7h 45. Ce n'est pas mon bois, c'est le bois de Lin (une de ses compatriotes exerçant également dans l'exploitation forestière, ndlr). Lorsqu'on m'amène le bois à scier, je le scie. Je n'exploite pas le Kevazingo. Quand ce bois est arrivé, j'ai vu un document. Je ne peux pas connaître comment est le document. Ce sont les Eaux et Forêts qui vérifient pour connaître si le document est bon. C'est Rodrigue, agent au cantonnement des Eaux et Forêts de Mitzic, qui les a accompagnés. Nous avons déjà scié le bois. »

INQUIÉTUDES. Le bois objet du litige est déjà effectivement complètement débité et soigneusement disposé sous le hangar de l'usine, située à 14 km de Mitzic, sur le tronçon Mitzic-Lalara, affirme une source proche du dossier. Après ce constat, Serge Maganga a décidé d'ester en justice. « Mon bois a été volé par le chauffeur du camion que mon partenaire Huang avait loué, qui l'a revendu à un autre Chinois au nom de Huang aussi, propriétaire d'une usine à Mitzic. Etant donné que j'ai déjà effectué d'énormes dépenses sur ce bois, à défaut que les mis en cause me remboursent mon argent, je souhaiterais que des sanctions pénales s'appliquent sur eux », telle sera la requête de la victime formulée dans sa plainte. Malheureusement pour lui, l'affaire s'enlise au tribunal d'Oyem. Au point que le

plaignant ne sait plus à quel saint se vouer pour que justice lui soit rendue. Et il a raison de s'inquiéter car, plusieurs plaintes pour trafic de documents et de vol de bois déposées par d'autres victimes avant lui auprès des services compétents de la province demeurent toujours sans suite. Comment se fait-il que, malgré des preuves accablantes et irréfutables, les suspects, qui sont clairement identifiés et localisés, ne font toujours pas l'objet d'une enquête, et ne sont pas inquiétés? La réponse à cette question se trouve peut-être dans cette déclaration d'un syndicaliste du secteur: « Les réseaux des auteurs de trafic de documents et de vol de bois bénéficient des soutiens et des complicités dans l'administration des Eaux et Forêts et des services de sécurité de la province. »

Trafic d'espèces protégées

L'ANPN annonce le démantèlement du plus grand réseau de trafiquants d'ivoire

JNE
Libreville/Gabon

EN milieu de semaine, à 20h30, la chaîne Tout Info Gabon 24 a diffusé un documentaire inédit sur le démantèlement du plus grand réseau de trafic d'ivoire au Gabon, à travers l'opération Nzok, "éléphants" en langue fang. Celle-ci a nécessité d'énormes moyens logistiques, humains et technologiques, indique un communiqué de presse de l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN). Après deux ans d'enquête et de collaboration entre l'ANPN, les ministères de la Défense nationale et de la Justice, l'Agence gabonaise d'études et d'observations spatiales (AGEOS), la direction générale de la Sécurité extérieure (renseignements français) et Interpol, le cerveau de ce réseau de



Le cerveau du réseau de trafiquants d'ivoire, le Tchadien Abdoulaye Mohamoud Ibrahim.

trafiquants d'ivoire, le Tchadien Abdoulaye Mohamoud Ibrahim et 8 de ses complices, dont sa femme, son fils et sa belle-fille, ont été interpellés le 1er novembre 2017. Le financier de ce réseau de malfaiteurs, connu sous le nom de « Wagué », a également été mis aux arrêts après plusieurs jours de cavale. Les différentes personnes interpellées au cours de cette enquête de

grande envergure ont été inculpées pour crime en bande organisée et trafic d'ivoire. L'opération Nzok a permis de neutraliser un réseau qui avait des ramifications dans les 9 provinces du pays et au-delà des frontières nationales. Ces arrestations ont été menées par l'unité d'élite de la gendarmerie nationale (GIGN), les services secrets gabonais et les écogardes de l'ANPN. Le tout,



Selon l'ANPN, le Gabon possède la population d'éléphants de forêt la plus importante du monde.

sous la supervision du commandant en chef de la gendarmerie nationale, le général Jean Ekoua. **UNE MENACE SÉRIEUSE.** Par ailleurs, l'analyse des téléphones et ordinateurs portables a révélé un lien entre ces trafiquants d'ivoire et des terroristes d'une cellule de Boko Haram active en Afrique de l'ouest, précise l'ANPN. Orchestré par des réseaux mafieux transnationaux

mieux équipés et plus agressifs, le trafic illicite d'espèces sauvages constitue une menace sérieuse non seulement pour la conservation de notre biodiversité, mais aussi pour la sécurité et la stabilité de notre pays. « Nous menons une guerre contre le trafic illégal de nos ressources naturelles. Cette guerre, nous devons la gagner au risque de perdre le contrôle de notre pays et

de notre destinée », avait déclaré un jour le chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba. En 2017, ce sont, au total, 6 tonnes 355 kg d'ivoire, dont 48 grosses pointes entières, qui ont été négociées, vendues et principalement acheminées vers le Cameroun et l'Afrique occidentale. Le montant des transactions pour cette même année a atteint la somme de 173 322 000 francs. En dix ans, la population d'éléphants dans notre pays a chuté de 60%, contre 90% dans la sous-région, passant de 60 000 à entre 35 000 et 40 000 bêtes. Selon l'ANPN, le Gabon, qui possède la population d'éléphants de forêt la plus importante au monde, a mis en place un dispositif de protection de cette espèce dont le suivi est assuré par l'Agence nationale des parcs nationaux.